

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



TOITURES

SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE AU BITUME ÉLASTOMÈRE

SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR

Valable du 29/04/2024 au 28/04/2029

Titulaire d'agrément :

SOPREMA NV
Bouwelven 5
2280 GROBBENDONK
Tél. : +32 (0)14 23 07 07
Fax : +32 (0)14 23 07 77
Site Internet : www.soprema.be
Courriel : info@soprema.be



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre,
- conception du produit
- et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'usage durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Zaventem
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification*



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bccca.be

* Les opérateurs de certification désignés par l'asbl UBAtc procèdent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).



AVANT-PROPOS

Ce document concerne une première version du texte d'agrément.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



RÉFÉRENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC	30/06/2022	Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc
		NIT 280 : « La toiture plate »(Buildwise)
		NIT 229 : « Les toitures vertes » (Buildwise)
		NIT 239 : « Fixation mécanique des isolants et étanchéités sur tôles d'acier profilées » (Buildwise)
		NIT 244 : « Les ouvrages de raccord des toitures plates : principes généraux » (Buildwise)
	2001	UEAtc Technical Guide for the assessment of Roof Waterproofing Systems made of reinforced APP or SBS modified bitumen sheets
Feuille d'information n° 2012/02 de l'UBAtc	2012	L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4
		Directives de mise en œuvre du titulaire d'ATG.

1 Objet

Cet agrément porte sur un système d'étanchéité pour toitures plates, destiné au domaine d'application tel que mentionné dans les fiches de pose (Tableau 11) et à l'Annexe A ⁽¹⁾.

Le système se compose des membranes d'étanchéité de toiture SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR à poser avec les produits auxiliaires décrits dans le présent agrément, conformément aux prescriptions de mise en œuvre décrites au § 4.

Les membranes d'étanchéité de toiture sont soumises à une certification de produit selon le Règlement de certification-d'ATG applicable. Cette procédure de certification consiste en un contrôle continu de la production par le fabricant, complété par une surveillance externe régulière effectuée par l'organisme de certification désigné par l'UBA_{tc} asbl.

L'agrément de l'ensemble du système s'appuie en outre sur l'utilisation de produits auxiliaires pour lequel une attestation assure qu'ils satisfont aux performances ou critères d'identification mentionnés au § 2.2.

2 Matériaux, composants du système d'étanchéité de toiture

2.1 Membranes d'étanchéité de toiture

Tableau 1 – Aperçu des différentes membranes

Dénomination commerciale	Description
SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR	Membrane d'élastomère modifié bitumée avec insertion d'une combinaison de polyester-verre. La face inférieure est parachevée à l'aide de bandes d'élastomère autocollantes posées en alternance avec des bandes anti-adhésives. Elle fait ensuite l'objet d'une finition supplémentaire au moyen d'une feuille de silicone amovible.

Les membranes mentionnées peuvent être utilisées comme couche supérieure pour les systèmes d'étanchéité prévus dans cet agrément technique. Elles assurent l'étanchéité à l'eau pour autant qu'elles soient posées conformément aux prescriptions reprises au § 4 et dans la fiche de pose.

2.1.1 Description des membranes

La membrane SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR est obtenue par enrobage et surfacage d'une armature composée d'une combinaison de polyester-verre au moyen d'un liant élastomère (SBS), avec application supplémentaire de bandes de SBS sur la face intérieure.

Les caractéristiques des membranes sont présentées au Tableau 2.

Les membranes SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR sont disponibles en 1 épaisseur de 4,0 mm.

⁽¹⁾: L'Annexe A fait partie intégrante de l'agrément technique ATG.

Tableau 2 – SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR

Caractéristiques d'identification	4 A	4G
Type d'armature	C1	C1
Type de mélange	A	
Membrane		
Épaisseur [mm] ⁽¹⁾	±5 % 4,0	4,0
Épaisseur des bandes [mm]	0,5 – 1,0	0,5 – 1,0
Masse surfacique [kg/m ²]	6,00 ± 15 %	6,10 ± 15 %
Longueur nominale du rouleau [m]	≥ 8,00	≥ 8,00
Largeur nominale [m]	≥ 0,995	≥ 0,995
Largeur des bandes (cm)	5	5
Finition		
Face supérieure		
Paillettes d'ardoise (lisière : 8 cm)	X	-
Granulats (lisière : 8 cm)	-	X
Face inférieure		
Bandes d'élastomère autocollantes + feuille de silicone	X	X
Pourcentage d'adhérence [%]	environ 50	environ 50
Usage (membranes concernées)		
En indépendance	-	-
Soudée	-	-
Dans du bitume chaud	-	-
Collée à froid	-	-
Fixée mécaniquement (dans le recouvrement)	-	-
(Partiellement) autocollante	X	X
Pose (systèmes d'étanchéité de toiture)		
Monocouche	X	X
Multicouche	-	-

⁽¹⁾: Épaisseur en lisière

Les caractéristiques des éléments entrant dans la composition des membranes SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR sont mentionnées au Tableau 3 (armatures), au Tableau 4 et au Tableau 5 (mélanges bitumineux).

Tableau 3 – Armatures

Caractéristiques d'identification		C1
Type		Combinaison polyester-verre
Masse surfacique [g/m ²]	±15 %	170
Résistance à la traction [N/50 mm]	± 20 %	
Longitudinale		550
Transversale		400
Élongation à la charge maximale [%]	±15 %abs	
Longitudinale		30
Transversale		30

Tableau 4 – Mélanges

Caractéristiques d'identification		A
Type		Élastomère
Point de ramollissement (R&B) [°C]		≥ 120
Teneur en cendre [%]	±5 %abs	(1)
Souplesse à basse température [°C]		≤ (1)

(1): Connue par l'organisme de certification

Tableau 5 – Mélange bandes

Caractéristiques d'identification		B
Type		Élastomère autocollant
Point de ramollissement (R&B) [°C]		≥ 110
Teneur en cendre [%]	±5 %abs	(1)
Souplesse à basse température [°C]		≤ (1)

(1): Connue par l'organisme de certification

Les mélanges pour la production des membranes SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR et pour les bandes sont composés de bitume élastomère et d'une certaine quantité de charges. Les proportions exactes du mélange sont connues par l'organisme de certification, mais ne sont pas rendues publiques.

2.1.2 Performances des membranes

Les caractéristiques de performance des membranes SOPRALENE TECHNO VENT STICK FR sont reprises au § 5.1 du Tableau 10.

2.2 Produits auxiliaires

2.2.1 Mastic ALSAN MASTIC 2200

ALSAN MASTIC 2200 est un mastic de jointoiment à base de caoutchoucs synthétiques et de bitume, utilisé pour la finition de joints bitumineux et le remplissage de joints.

Tableau 6 – ALSAN MASTIC 2200

Caractéristiques d'identification		ALSAN MASTIC 2200
Masse volumique [kg/l]	± 5 %	1,10
Extrait sec [%]		environ 42
Point éclair [°C]		≥ +27
Couleur		Noir
Performance		
Température de mise en œuvre		Entre +5 °C et + 35 °C
Délai de conservation		12 mois

Le mastic ALSAN MASTIC 2200 fait partie du système, mais ne relève pas de cet agrément et ne tombe pas sous certification.

2.2.2 Primaires

2.2.2.1 ELASTOCOL 600

Le primaire ELASTOCOL 600 est un mélange à base de bitume élastomère, de solvants volatils et de résines, utilisé pour l'imprégnation de supports tels que le béton, le bois et le métal, de manière à assurer une bonne adhérence de membranes bitumineuses autocollantes.

Tableau 7 – ELASTOCOL 600

Caractéristiques d'identification		ELASTOCOL 600
Masse volumique [kg/l]	± 5 %	0,90
Extrait sec [%]		environ 30
Point éclair [°C]		≥ +31
Couleur		Brun
Performance		
Température de mise en œuvre		≥ +10 °C
Délai de conservation		12 mois

Le primaire ELASTOCOL 600 fait partie du système, mais ne relève pas de cet agrément et ne tombe pas sous certification.

2.2.3 Isolant thermique

L'isolant thermique doit faire l'objet d'un agrément technique avec certification (ATG) pour application en toiture.

2.2.4 Couches de protection

Tableau 8 – Couches de protection

Type	Masse surfacique [g/m ²]
Non-tissé de polyester	≥ 150

Les couches de protection font partie du système, mais ne relèvent pas de cet agrément et ne tombent pas sous certification.

2.2.5 Pare-vapeur

Pour ce qui concerne les pare-vapeur éventuels et leur mode de pose, nous renvoyons au chapitre 6 de la NIT 280.

Les pare-vapeur font partie du système, mais ne relèvent pas de cet agrément et ne tombent pas sous certification.

3 Fabrication et commercialisation

3.1 Membranes

Les membranes SOPRALENE TECHNO STICK FR sont fabriquées dans l'usine de Soprema NV, à Grobbendonk (B).

Marquage : les rouleaux de toiture portent un marquage reprenant la dénomination commerciale du produit, le titulaire de l'ATG, le logo de la marque ATG et le numéro d'ATG. Le numéro d'article et les dimensions (épaisseur, longueur, largeur) sont également appliqués sur les rouleaux.

Les rouleaux de toiture sont emballés par palette sous un film rétractable.

Il convient de mentionner le code de production sur les rouleaux de toiture ou sur le film thermorétractable.

La firme Soprema NV assure la commercialisation du produit.

3.2 Produits auxiliaires

Les produits auxiliaires (primaires, mastic et couches de protection) sont fabriqués pour le compte de Soprema N.V.

La firme Soprema NV assure la commercialisation des produits auxiliaires.

4 Conception et mise en œuvre

4.1 Conditions hygrothermiques - pare-vapeur

Voir la NIT 280.

4.2 Pose de l'étanchéité de toiture

Il convient de poser l'étanchéité de toiture conformément à la NIT 280.

Le travail est interrompu par temps humide (pluie, neige, brouillard) et lorsque la température ambiante est inférieure à +5 °C. Le travail peut reprendre à condition que le support soit sec.

En cas d'utilisation de pare-vapeur ou d'étanchéités de toiture autocollants, la température ambiante doit être supérieure à 10 °C et ces membranes seront stockées au moins 12 heures avant la pose à une température ambiante d'au moins 10 °C.

La fiche de pose présente la composition de toiture autorisée en fonction du type de pose et de la nature du support et précise si l'A.R. 19/12/1997 et ses révisions du 04/04/2003, du 01/03/2009, du 12/07/2012, du 7/12/2016 et du 20/05/2022 sont d'application ou non.

L'assemblage longitudinal est réalisé par application autocollante pour les 4 premiers centimètres du joint, puis par soudage à la flamme ou à l'air chaud sur toute la largeur restante du recouvrement (8 cm) (voir la Fig. 1), en veillant simultanément à presser soigneusement l'assemblage assuré. Les joints en about de lé sont uniquement réalisés à la flamme ou à l'air chaud.

Pour obtenir une bonne soudure, une petite quantité de bitume doit refluer du recouvrement.

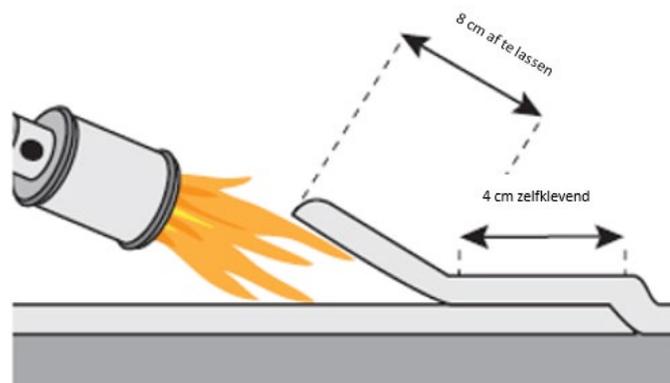


Fig. 1 : Joint longitudinal réalisé par application partiellement autocollante et soudée

L'utilisation en cas de toitures vertes extensives est autorisée moyennant l'application d'une feuille PE au-dessus de l'étanchéité (LDPE, épaisseur minimum : 0,4 mm, recouvrement minimum en indépendance d'1 m) sur les surfaces horizontales, en prévoyant un relevé soigné du film PE au droit des détails et des aspérités (voir NIT 229).

4.2.1 Collage partiel de la membrane SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR (à l'aide de bandes autocollantes)

Tout d'abord, le support doit être régulier, sec, propre et exempt de poussières et de graisses. La membrane SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR est d'abord posée sur le support, puis repliée de moitié. La feuille de silicone est soigneusement découpée au cutter sur toute sa largeur, en veillant à ne pas découper dans la membrane.

La feuille de silicone est détachée des deux côtés de la découpe puis déroulée sous la membrane toujours enroulée.

La feuille est ensuite éliminée de la zone de recouvrement (partie autocollante) puis lentement détachée de la membrane, à mesure que la membrane continue à être déroulée. La membrane est ensuite marouflée à l'aide d'un rouleau de compression ou d'une brosse. Cette action est répétée pour l'autre partie de la membrane.

Dans le cas de toitures dont des zones de toiture présentent une pente supérieure à 10 % sur une longueur de plus de 1,00 mètre, les membranes d'étanchéité de toiture doivent être fixées mécaniquement dans les zones concernées afin d'éviter qu'elles ne glissent pendant les travaux.

Le recouvrement des lés s'établit à au moins 120 mm dans le sens longitudinal et à au moins 150 mm pour les joints en about de lé dans le sens transversal.

4.3 Détails de toiture

Pour ce qui concerne les joints de dilatation, les acrotères, les rives de toiture et les chéneaux, il y a lieu de se référer à la NIT 244 et aux prescriptions du titulaire de l'ATG.

Les acrotères peuvent être parachevés à l'aide d'une membrane d'étanchéité de toiture classique à appliquer séparément (Voir § 5.4.2 de la NIT 244)

Les membranes autocollantes en particulier nécessitent une activation thermique au niveau des acrotères (voir § 8.2.5.9 de la NIT 280).

Concernant l'étanchéité à l'air et la sécurité au feu, il convient de réaliser les détails de toiture de sorte à éviter les fuites d'air et à assurer la sécurité au feu lors des travaux.

4.4 Stockage et préparation du chantier

Voir la NIT 280.

Stockage des sous-couches autocollantes :

- Les palettes sont protégées par une housse en plastique ;
- Ne pas gerber les palettes ;
- Stocker à l'intérieur, idéalement dans un local sombre ; éviter l'ensoleillement direct
- Mettre en œuvre les rouleaux aussi rapidement que possible après leur production (de préférence dans les 6 mois suivant la production, maximum dans les 12 mois suivant la production)
- Conservation en fonction des conditions en présence ; idéalement dans un local sombre, à une t° comprise entre 5 °C et 25 °C, jusqu'à 12 mois maximum

4.5 Résistance à l'action du vent

La résistance à l'action du vent de l'étanchéité de toiture est déterminée sur la base de l'action du vent à prévoir. Cette valeur est calculée conformément au Feuillelet d'information n° 2012/02 de l'UBAtc : « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 » (UBAtc).

Les valeurs de calcul de résistance aux effets du vent de l'étanchéité devant être prises en considération sont reprises au Tableau 9.

Tableau 9 – Valeurs de calcul de résistance à l'action du vent (système d'étanchéité de toiture)

Application	Système	Valeur de calcul
Autocollant	PU (complexe aluminium multicouche) + SOPRALENE TECHNO VENTI STIC K FR (PAC)	3.000 Pa ⁽¹⁾

Les valeurs de calcul susmentionnées sont des valeurs de calcul du vent pour le système d'étanchéité de toiture. Ces valeurs de calcul doivent toujours être vérifiées par rapport aux valeurs de calcul pour l'isolant de toiture (voir l'ATG de l'isolant), la valeur de calcul la plus basse étant à prendre en considération

⁽¹⁾ : Cette valeur résulte d'un essai à l'action du vent et prend en compte un coefficient de sécurité d'1,5.

Les valeurs de calcul mentionnées sont comparables à l'effet d'une action du vent présentant une période de retour de 25 ans, tel qu'indiqué dans le Feuillelet d'information 2012/02 de l'UBAtc « L'action du vent sur les toitures plates conformément à la norme sur l'action du vent NBN EN 1991-1-4 » (UBAtc).

En cas d'utilisation des valeurs de calcul mentionnées, il convient de respecter la fiche de pose.

Ces valeurs de calcul doivent être vérifiées par rapport aux valeurs de calcul pour l'isolant de toiture (voir l'ATG de l'isolant), la valeur de calcul la plus basse étant à prendre en considération.

5 Performances

- Les caractéristiques de performance des membranes SOPRALENE TECHNO VENTI STIC FR sont reprises au § 5.1 du Tableau 10.

La colonne « UEAtc/UBAtc » précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UEAtc/UBAtc. La colonne « Critères évalués » mentionne les critères d'acceptation que le titulaire-d'ATG s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

- Les caractéristiques de performance du système sont reprises au § 5.2 du Tableau 10 (pour les membranes SOPRALENE TECHNO VENTI STIC FR).

La colonne « UEAtc/UBAtc » précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UEAtc/UBAtc. La colonne « Critères évalués » mentionne les critères d'acceptation que le titulaire-d'ATG s'impose.

Tableau 10 – SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR

Propriétés	Méthodes d'essai	Critères UEAtc/UBAtc ⁽¹⁾	Critères évalués		Essais d'évaluation ⁽²⁾
			SOPRALENE TECHNO VENTI STICK	FR C1	
Épaisseur [mm]	NBN EN 1849-1	MDV (≥4,0) ±5 %		4,0 ⁽³⁾	X
4					
Stabilité dimensionnelle [%]	NBN EN 1107-1				
Longitudinale		≤ 0,3		≤ 0,3	X
Étanchéité à l'eau	NBN EN 1928	Étanche à l'eau à 10 kPa		Étanche à l'eau à 10 kPa	X
Résistance à la traction [N/50 mm]	NBN EN 12311-1				
Longitudinale		MDV ± 20 %		850	X
Transversale		MDV ± 20 %		650	X
Élongation à la charge max. [%]	NBN EN 12311-1				
Longitudinale		MDV ±15 %abs		45	X
Transversale		MDV ±15 %abs		45	X
Résistance à la déchirure au clou [N]	NBN EN 12310-1				
Longitudinale		≥ 50/150 ⁽³⁾		≥ 200	X
Transversale		≥ 50/150 ⁽³⁾		≥ 200	X
Souplesse à basse température [°C]	NBN EN 1109				
Initiale		≤ -15		≤ -20	X
Après 28 jours à 80 °C		≤ MLV		≤ -16	X
Après 6 mois à 70 °C	(NBN EN 1296)	≤ 0 et Δ ≤ 15 °C		≤ -10 et Δ ≤ 15 °C	X
Résistance au fluage à température élevée [°C]	NBN EN 1110				
Initiale		≥ 100		≥ 110	X
Après 6 mois à 70 °C	(NBN EN 1296)	≥ 90		≥ 90	X
Adhérence de la protection minérale [%]	NBN EN 12039	Δ ≤ 30 %		15 ± 15 %abs	X

Tableau 10 (suite 1) – SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR

Propriétés	Méthodes d'essai	Critères UEAtc/UBAtc ⁽¹⁾	Critères évalués		Essais d'évaluation ⁽²⁾
			SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR	C1	
5.2 Performances du système					
5.2.1 Système de toiture					
Pénétration statique [Classe L]					
EPS 100	NBN EN 12730 Méthode A	≥ L15	≥ L15		X
Béton	Méthode B	≥ L15	≥ L15		X
Résistance au choc [mm]					
Aluminium	NBN EN 12691 Méthode A	≥ MLV	≥ 1000		X
EPS 150	Méthode B	≥ MLV	≥ 1500		X
5.2.2 Recouvrement des lés					
Résistance au pelage [N/50 mm]					
Initiale	NBN EN 12316-1	≥ 100	≥ 100		X
Après 28 jours à 80 °C		≥ 100	≥ 100		X
Résistance au cisaillement [N/50 mm]					
Initiale	NBN EN 12317-1	≥ 500 ⁽⁴⁾	≥ 500 ⁽⁴⁾		X
Après 28 jours à 0 °C		≥ 500 ⁽⁴⁾	≥ 500 ⁽⁴⁾		X
5.2.3 Adhérence au support					
Essais de pelage SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR sur support [N/50 mm]					
PU (complexe aluminium multicouche) +	UEAtc §4.3.3				
Initiale		≥ 25	≥ 25		X
Après 28 jours à 80 °C		≥ 25 et Δ ≤ 50 %	≥ 25 et Δ ≤ 50 %		(36)

Propriétés	Méthodes d'essai	Essais d'évaluation
5.2.4 Essais au vent (pour les valeurs de calcul, voir Tableau 9, § 4.5)		
Tôle d'acier, PU 120 mm (avec finition en complexe aluminium multicouche) + SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR		Résultat d'essai = 4.500 Pa Rupture à 5000 Pa (délaminage partiel de l'étanchéité de toiture sur l'isolant et délaminage interne du revêtement isolant)

5.2.5 Résistance chimique

Le lé résiste à la plupart des produits, mais pas à certaines substances telles que l'essence, le benzène, le pétrole, les solvants organiques, les graisses, huiles, goudrons, détergents et les produits d'oxydation concentrés à haute température. En cas de doute, il y a lieu de demander l'avis du titulaire d'ATG ou de son représentant.

(1) : MDV = Manufacturer's Declared Value / MLV = Manufacturer's Limiting Value

(2) : X = évalué et conforme au critère du titulaire de l'ATG

(3) : Mesuré sur la lisière pour les membranes à protection minérale

(4) : Ou rupture hors du joint

6 Directives d'utilisation

6.1 Accessibilité

Seuls les revêtements d'étanchéité comportant un dallage ou un revêtement équivalent sont accessibles. L'accès aux autres revêtements est permis exclusivement à des fins d'entretien.

6.2 Entretien

L'entretien de l'étanchéité de toiture et de sa protection sera effectué annuellement avant et après l'hiver, conformément aux points spécifiés dans la norme NBN B 46-001 ou à ceux repris dans la NIT 280.

6.3 Réparations

Les réparations de l'étanchéité de toiture ou de sa protection seront réalisées au moyen des mêmes matériaux que ceux qui ont été utilisés. Les réparations seront effectuées avec soin et conformément aux prescriptions du titulaire de l'ATG.

Fiche de pose SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR

La fiche de pose ci-dessous apporte un complément d'explication au Tableau 1 et mentionne les types de membranes et leur technique de pose en fonction du support, conformément aux exigences incendie telles que prévues dans l'A.R. du 07/07/1994 (y compris la modification prévue par les A.R. du 19/12/1997, du 04/04/2003, du 01/03/2009, du 12/07/2012, du 07/12/2016 et du 20/05/2022). Les codes ont été repris de la NIT 280.

Pour les systèmes indiqués **en couleur**, l'ANNEXE A fournit des détails concernant les systèmes de toiture répondant aux exigences incendie, telles que reprises dans les A.R. susmentionnés.

Symboles et dénominations de produit :

◆ = SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR

Symbole utilisé :

O = application non prévue dans le cadre de cet ATG

Possibilités de pose : voir le Tableau 11 + prescriptions de la NIT 280.

Tableau 11 – Fiche de pose

Système de pose	A.R.	Couche de protection lourde (lestage, dalles, etc.)	Sous-couche	Support												
				PU (complexe aluminium multicouche)	PF	EPS non revêtu	EPS revêtu	CG non revêtu	CG revêtu	MW, EPB	Ancienne étanchéité	Béton et béton de pente léger	Béton cellulaire, dalles de béton	Plaques de fibro-ciment ou panneaux de particules, multiplex	Panneaux en fibres de bois liées au ciment	Plancher en bois
Monocouche autocollant	applicable	sans	-	◆	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
		avec	-	◆	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
PAC	non applicable	sans	-	◆	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
		avec	-	◆	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O

⁽¹⁾: La couche de protection lourde doit également garantir la résistance au vent du système d'étanchéité de toiture (voir le § 4.5)

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour un produit (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à l'agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3312 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de ce document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur la base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé « ARDOISES », accordé le 26 septembre 2023. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 29 avril 2024.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Secrétaire général	 Benny De Blaere Directeur
Pour les opérateurs	Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur
	SECO	 Bernard Heiderscheidt Directeur
	BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur

BUtgb vzw - **UBAtC** asbl

Union belge pour l'Agrément technique dans la Construction asbl

Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles



ANNEXES

ANNEXE A ⁽¹⁾

Résistance à un feu extérieur pour les systèmes repris dans l'Agrément technique ATG

Index 0 : le 29/04/2024 ⁽²⁾

Conformément à l'A.R. du 07/07/1994, à l'A.R. du 19/12/1997, à l'A.R. du 01/03/2009, à l'A.R. du 12/07/2012, à l'A.R. du 07/12/2016 et à l'A.R. du 20/05/2022, les bâtiments sont subdivisés en deux groupes :

1. Les bâtiments pour lesquels les A.R. ne sont pas d'application, à savoir :
 - les bâtiments à 2 niveaux de construction max. et présentant une surface totale inférieure ou égale à 100 m² ;
 - les habitations unifamiliales.
2. Bâtiments pour lesquels les A.R. sont d'application :

Les systèmes de toiture repris dans le présent Agrément Technique ATG doivent :

- Soit offrir une résistance à un feu extérieur de classe B_{ROOF}(t1) selon la classification en vigueur ⁽³⁾.

Dans ce cas, le Tableau 1 présente un aperçu du domaine d'application des systèmes de toiture repris dans le présent Agrément Technique ATG.

- Soit être recouverts d'une couche de protection lourde (p.ex. ballast, dalles, ...), conformément à la décision de la Commission européenne du 06/09/2000 (relative à la mise en œuvre de la directive 89/106/CEE du Conseil en ce qui concerne la performance des couvertures de toiture exposées à un feu extérieur) qui permet de considérer que cette couche de protection lourde répond aux exigences des A.R. concernant le comportement au feu.

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de procéder à des essais pour déterminer la résistance à un feu extérieur des systèmes de toitures repris dans le présent Agrément Technique ATG.

Note 1 : on entend par « ballast » du « gravier répandu en vrac d'une épaisseur d'au moins 50 mm ou une masse d'au moins 80 kg/m² (granulométrie maximale de l'agrégat : 32 mm ; minimale : 4 mm) ».

Note 2 : on entend par « dalles » des « carreaux minéraux d'une épaisseur minimale de 40 mm ».

⁽¹⁾: Cette annexe fait partie intégrante de l'agrément technique.

⁽²⁾: L'index de la dernière version de l'Annexe A peut être vérifié sur le site Internet de l'UBAtc asbl, www.butgb-ubatc.be.

⁽³⁾: Cf. Disposition 2001/671/CE de la Commission.

Tableau 1 – Domaine d'application des systèmes présentant une résistance à un feu extérieur de classe B_{ROOF(t1)} conformément à la classification en vigueur ⁽³⁾

SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR				
	Application	Couche supérieure autocollante		
		Multicouche PAC		
	Épaisseur	4,0 mm		
	Pente	≤ 20° (36 %)		
Composants	Propriétés			
	Couleur	Non pertinent		
Membrane	Finition	Face supérieure	Protection minérale (A/G)	
		Face inférieure	Film de silicone (enlevé une fois l'adhérence membrane-support assurée)	
	Armature	C1		
	Mode de fixation	En semi-indépendance (autocollante)		
Colle de la membrane	Type	Non pertinent pour le domaine d'application concerné		
	Consommation			
Sous-couche	Type	Non pertinent		
	Réaction au feu			
	Épaisseur			
	Mode de fixation			
Isolant	Type	PU	PU	
	Réaction au feu	Euroclasse A1 à F ou non examinée	Euroclasse A1 à F ou non examinée	
	Épaisseur	≥ 50 mm	≥ 50 mm	
	Compressibilité	-	-	
	Finition	Face supérieure	Complexe aluminium multicouche	Complexe aluminium multicouche
		Face inférieure	Complexe aluminium multicouche	Complexe aluminium multicouche
		Mode de fixation	Fixée mécaniquement	Fixée mécaniquement
Colle isolant	Type	Non pertinent		
	Consommation			
Pare-vapeur	Type	Tous les types		
	Réaction au feu	Sans	Euroclasse A1 à F ou non examinée	
	Épaisseur		Toutes les épaisseurs	
	Mode de fixation		Tous les modes de fixation possibles	
Structure sous-jacente	Tous les supports en bois ou non combustibles avec fentes ne dépassant pas les 5 mm	Tous types de matériau(x), dont les systèmes d'étanchéité de toiture sur la base de membranes bitumineuses et synthétiques		

Tableau 1 (suite 1) – Domaine d'application des systèmes présentant une résistance à un feu extérieur de classe B_{ROOF}(t1) conformément à la classification en vigueur ⁽³⁾

SOPRALENE TECHNO VENTI STICK FR					
Application		Couche supérieure autocollante			
		Multicouche PAC			
Épaisseur		4,0 mm			
Pente		≤ 20° (36 %)			
Composants	Propriétés				
	Couleur	Non pertinent			
Membrane	Finition	Face supérieure	Protection minérale (A/G)		
		Face inférieure	Film de silicone (enlevé une fois l'adhérence membrane-support assurée)		
	Armature		C1		
	Mode de fixation		En semi-indépendance (autocollante)		
Colle de la membrane	Type	Non pertinent pour le domaine d'application concerné			
	Consommation				
Sous-couche	Type			Non pertinent	
	Réaction au feu				
	Épaisseur				
	Mode de fixation				
Isolant	Type	PU	PU		
	Réaction au feu	Euroclasse A1 à F ou non examinée	Euroclasse A1 à F ou non examinée		
	Épaisseur	≥ 50 mm	≥ 50 mm		
	Compressibilité	-	-		
	Finition	Face supérieure	Complexe aluminium multicouche	Complexe aluminium multicouche	
		Face inférieure	Complexe aluminium multicouche	Complexe aluminium multicouche	
	Mode de fixation		Pose autocollante	Pose autocollante	
Colle isolant	Type	Toutes les colles de type PU reprises dans l'ATG de l'isolant appliqué	Toutes les colles de type PU reprises dans l'ATG de l'isolant appliqué		
	Consommation	≤ 300 g/m ²	≤ 300 g/m ²		
Pare-vapeur	Type	Tous les types			
	Réaction au feu	Euroclasse A1 à F ou non examinée			
	Épaisseur	Toutes les épaisseurs			
	Mode de fixation	Tous les modes de fixation possibles			
Structure sous-jacente	Tous les supports en bois ou non combustibles avec fentes ne dépassant pas les 5 mm		Tous types de matériau(x), dont les systèmes d'étanchéité de toiture sur la base de membranes bitumineuses et synthétiques		